

Et si on se disait rendez-vous dans 3 Ans ?

Les syndicats SUD et CFDT ont signé un accord qui pérennise désormais nos sites et nos emplois jusqu'en mai 2015 et ce grâce à l'ensemble des salariés qui se sont mobilisés lors des assemblées générales.

La signature de cet accord (qui depuis 2000, a fait suite à d'autres), aura pour effet de pouvoir « rester travailler au pays » tout en rappelant que durant toutes ces années le personnel a su faire face avec succès aux nombreux changements survenus dans notre entreprise.

Un rappel important qu'il faut avoir en tête, surtout dans cette période de crise internationale ébranlant le monde bancaire : si cet accord n'avait pas été signé, nos dirigeants auraient eu tout loisir en mai 2012 de :

- ✚ Regrouper les sites parisiens (sans restriction de lieu, cette fois-ci),
- ✚ Fermer des sites en province, notamment les plus petits
- ✚ Faire un Plan de Sauvegarde de l'Emploi

Quant au regroupement des sites parisiens, cet accord l'a suffisamment encadré, de sorte qu'il ne pourra se réaliser que dans un périmètre situé très probablement entre la bibliothèque nationale et Ivry.

La volonté de regrouper deux sites comme Bagnole et Montrouge à l'intérieur d'une même agglomération, n'est en soi ni inconcevable, ni illogique. Et cela serait vrai également s'il y avait 2 sites à Seclin, Lyon ou Aix-en-Provence. Pour la CFDT regrouper 2 ou 3 sites d'une même ville, que cela soit Paris ou autre, n'est pas de la même teneur que rapprocher 2 sites de province distants d'une centaine de kilomètres et nous pouvons d'ores et déjà vous affirmer que dans 3 ans, nous serons particulièrement vigilants lors des négociations d'un nouvel accord avec la direction, pour que cela soit suffisamment clair et sans ambiguïté.

Cet accord est pour la CFDT étroitement lié au projet d'entreprise dont un premier aboutissement devrait avoir lieu fin 2011. Un projet d'entreprise qui devra impérativement tenir compte de cet accord et donc de la pérennité des sites et activités. Même si cela doit générer des mobilités fonctionnelles, l'important pour les salariés est de travailler dans leur bassin d'emploi au sens le plus strict du terme, c'est-à-dire la ville de leur site.

Ce projet d'entreprise devra, nous l'espérons, être avant tout l'occasion de mettre en place une organisation multi-sites optimisée, dynamique, comme nous le réclamons depuis longtemps. Nous sommes donc en attente d'une première réunion nous proposant les grandes lignes concrètes de ce projet, mais également des signes forts, tel que la possibilité de renforcer des équipes sur les petits sites.

Car le leurre qui consistait à inciter, souvent par des ouvertures de postes induisant des promotions, les salariés des petits sites à demander une mobilité géographique sur des sites importants doit disparaître. On ne peut plus d'un côté assurer au personnel qu'il peut rester sur son site historique et d'un autre côté lui faire comprendre que son évolution de carrière se situe sur un gros site.

Nous n'accepterons plus qu'insidieusement l'on continue d'affaiblir les plus petits sites par des ouvertures de postes valorisants sur les plus gros. C'est en cela que le projet d'entreprise doit s'évertuer à construire une organisation de sites multiples digne de ce nom, avec éventuellement la spécialisation de certains d'entre eux. Ce mode de fonctionnement doit permettre aux salariés de rester travailler au pays comme l'ont voulu la CFDT et SUD par leur signature conjointe de cet accord.

Ce nouvel accord nous apporte donc aujourd'hui :

- ✚ **La garantie de pérennité des sites prolongée de 3 ans (jusqu'en mai 2015)**, largement au-delà de la phase d'élaboration du chantier « modèle d'organisation » du projet d'entreprise située à fin 2012. Il obligera la direction à considérer l'existence de tous les sites (**pas de fermeture possible**) dans leur projet.
- ✚ Le maintien d'activités informatiques et d'une diversité d'emplois en rapport avec les effectifs et les compétences de chaque site.
- ✚ **La garantie d'emploi (perdue en janvier 2011), ce qui exclut un PSE sur la période** (cela aurait pu être une tentation, vu l'épisode avorté du PDV) et la crise actuelle du monde bancaire.
- ✚ Une **mobilité géographique sur la base du volontariat** (mesures d'accompagnement de l'accord de mai 2007 reconduites).
- ✚ Une **mobilité fonctionnelle impliquant l'acceptation du salarié** (plusieurs offres lui étant offertes si besoin).
- ✚ Une **clause de revoyure, un an avant l'échéance de l'accord**, pour négocier un nouvel accord sur les sites et les emplois.



François POUPARD

Délégué Syndical Central
Membre du Secrétariat National
06 87 26 23 32

Vos Délégués CFDT

Montrouge

DSL & DSCA Donato PASCALE
06 23 88 01 24

Aix en Provence

DSL Salim ORABI
06 07 88 80 08

Toulon

DSL Benoit BEL
04 94 22 83 10

Nancy

DSL Dominique ROCA
06 87 71 88 09

Rennes

DSL Michel JARNO
02 99 84 58 86

- ✚ L'éventuel regroupement **encadré** des sites de la région parisienne
 - **L'Isle-Adam, trop excentré, est exclu de ce possible regroupement.**
 - **Le potentiel site de regroupement** devra être situé à **moins d'une demi-heure de chacun** des sites existants (mesures objectives de site à site, **en transport en commun**, effectuées sur le site de la RATP), ce qui limite l'impact pour l'essentiel des salariés concernés **qui ne passeront généralement pas par leur ancien site pour rejoindre le nouveau.**
 - **Volet social à négocier 6 mois avant**, si l'opération de regroupement se concrétise.

▶ Résultat des élections au Conseil de Discipline National (CDN)



La CFDT tient à remercier l'ensemble des salariés de GCE TECH & GCE BS qui ont voté pour Fabienne LABELLE lors des élections du Conseil de Discipline National. Vous avez été 21,15% sur GCE TECH et 18,58% sur GCE BS ce qui porte l'audience de la CFDT à 18,76%, soit une progression de 2% sur la moyenne des deux entreprises par rapport à l'élection CDN précédente.

Notre position de deuxième organisation syndicale dans notre entreprise se trouve ainsi consolidée. Le scrutin étant national, ce résultat ne fut malheureusement pas suffisant pour que Fabienne puisse être élue au Conseil de Discipline National.

▶ Oubliez GCE Technologies & GCE Business Services, place maintenant à IT-CE

Après avoir vanté la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage sous la forme de GCE BS, nous sommes aujourd'hui sur le modèle de fusion absorption de GCE BS dans GCE Tech qui sera renommé en IT-CE. Que d'énergie perdue pour se retrouver sur un modèle qui avait fait ses preuves sous l'ex-communauté Arpège et qui est également le modèle de I-BP !

Et que dire des disparités apparues en 3 ans malgré un socle social commun aux 2 entreprises : en termes de salaires, de classification, de promotion, part variable (prise en compte des AIA pour BS et non pour Tech). La fusion des 2 entreprises sera-t-elle l'occasion d'uniformiser toutes ces politiques et restreindre les écarts qui en découlent.

▶ GPEC : gestion des seniors, du temps de travail, des salaires, ...

Pour rappel voici la position de la CFDT à l'époque en regard du PDV (Grain de sable Mars 2011) : "Pour être clair, la CFDT n'était pas opposée à ce genre de disposition, mais à la condition que les dispositions de départ soient véritablement négociées dans un accord signé. Plus précisément, un accord encapsulé par une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences. Cet accord comporterait des embauches, afin de subvenir aux surcharges de travail liées à ces départs, et serait associé au Projet d'Entreprise en tenant compte - afin de les limiter - des impacts sur les petits sites."

En juillet nous avons signé un accord qui pérennise désormais les sites et les emplois jusqu'en mai 2015 et qui va donc au-delà du projet d'entreprise (mise en place en 2012) et du plan stratégique groupe BPCE (caduque en 2013). Tous les éléments sont maintenant réunis afin que l'entreprise puisse se réorganiser en tenant compte de tous les sites, quitte à avoir une répartition d'activité différente. Cela devrait permettre une véritable négociation avec la direction pour la construction d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, digne de ce nom. Celle-ci devra comporter un volet spécifique pour une vraie gestion des seniors (à partir de 45 ans) qui n'aggraverait pas la situation de petits sites déjà fragilisés par plusieurs années de politique RH dévastatrice.

A savoir :

- ✚ Préparer et organiser le départ futur à la retraite d'un collaborateur
- ✚ Mettre en place un aménagement adapté de son temps de travail (Temps partiels, préparation à la retraite, consultation bibliothèque reconversion, etc.)
- ✚ Maintenir un vrai mode d'évolution de son salaire (augmentation points retraite), et maintenir de réelles perspectives de promotion et valorisation
- ✚ Prévoir son remplacement par une nouvelle ressource (accompagnement DRH, formations, recouvrement)
- ✚ Maintien du poste vacant dans un même site d'appartenance
- ✚ Etc.

Chaque tranche d'âge a des besoins différents, les idées ne manquent pas... il faut savoir innover socialement. Le rôle de la DRH est aussi d'être à l'écoute de ceux qui ont œuvré durant de longues années à la réussite de l'informatique du groupe.

▶ Adhérer à la CFDT : Comment ? Pourquoi ?

Etre adhérent CFDT, c'est être entendu et défendu individuellement, pouvoir peser sur les décisions collectives en participant aux débats, donner un vrai sens à la solidarité. C'est appartenir à un **réseau de solidarité sur le lieu de travail** pour créer un lien social, faire le choix du **dialogue** pour construire des revendications pertinentes, privilégier la **négociation** pour aboutir à des résultats. C'est **gagner en représentativité** et donc être plus fort pour **faire entendre sa voix et défendre ses droits**. C'est **être entendu, défendu, conseillé, informé et bénéficier d'une formation syndicale** pour renforcer ses compétences en matière de droits des salariés, pour négocier avec l'employeur et prendre des responsabilités militantes.



<http://www.cfdt.fr/iadhesionSubmitAction.do>

L'agenda

Réunions de négociation sur un accord transitoire sur les IRP : 29 Septembre
Comité d'Entreprise : 22 Septembre